

Initiatives ministérielles

• (1800)

La situation est la même ici, dans la région de la capitale nationale. Dans certains cas, des demandeurs ou des électeurs doivent faire la queue devant les bureaux d'immigration une heure avant qu'ils ouvrent, pour avoir la possibilité de se renseigner sur les progrès d'un cas ou d'un autre.

Plutôt que de parler de la totalité du projet de loi, je voudrais me concentrer sur un ou deux aspects. Le premier est la question du permis de travail pour les réfugiés. Comme vous le savez, en vertu de la loi, les réfugiés peuvent recevoir un permis de travail dès qu'ils ont passé la première étape des audiences visant à déterminer la crédibilité de leur cas. Le projet de loi actuel a pour effet d'éliminer la première audience, ce qui fait que le réfugié ne peut ni obtenir ni même demander un permis de travail. Ainsi, le demandeur d'asile est forcé de recourir à l'assistance sociale. Or, le fardeau imposé à notre régime d'aide sociale est déjà très lourd.

Ce que nous proposons au moyen de l'une des motions de mes collègues, c'est de permettre aux réfugiés d'obtenir un permis de travail sur demande, à condition qu'ils subissent un examen médical et soient déclarés aptes. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement refuserait d'appuyer un amendement ou une motion qui réduirait la pression exercée sur notre régime d'aide sociale et qui permettrait au demandeur d'asile qui attend qu'on examine sa demande de contribuer à la société. Cette motion est très importante, et j'espère que le gouvernement l'examinera favorablement.

Aujourd'hui, j'ai reçu une lettre d'Amnistie internationale, qui est extrêmement préoccupée par certains aspects de ce projet de loi, notamment par les questions qui concernent la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Selon le projet de loi actuel, c'est un agent d'immigration principal, au port d'entrée, qui décide du sort d'un demandeur d'asile qui désire entrer au Canada. Ainsi, à ce stade, le demandeur d'asile n'a droit ni à un avocat ni à une audition d'office.

Au moyen de ses communications et de l'exposé qu'elle a présenté au comité, Amnistie internationale a demandé qu'on examine cette situation et qu'on la règle de façon à ce que le système soit équitable.

D'autre part, certaines demandes d'asile ne seraient acceptées qu'à la suite d'une décision unanime de la part de la commission. Dans quel genre de démocratie vivons-nous si nous devons exiger un taux d'approbation de 100 p. 100? Il est connu mondialement que, dans une démocratie, si 50 p. 100 plus 1 des voix l'emportent, c'est gagné. Il faudra examiner cet aspect précis du projet de loi.

Je dois féliciter Amnistie internationale du travail qu'elle fait au nom des demandeurs d'asile du monde entier, et je dois également féliciter nos fonctionnaires qui ont travaillé sans relâche pour tenter de régler certaines des questions auxquelles ils font face.

Nous appuyons certains aspects du projet de loi qui traitent des personnes qui cherchent à abuser du processus de reconnaissance du statut de réfugié, mais aussi, parallèlement, nous avons proposé au gouvernement divers amendements que nous voudrions qu'il examine avec compassion.

Si vous voulez connaître mon avis sur cette question dans son ensemble, je pense qu'il faudrait faire bénéficier d'une amnistie tous les réfugiés qui viennent de pays secoués par des guerres civiles ou des troubles en mettant en place un système qui permettrait aux contribuables d'épargner des millions de dollars plutôt qu'en maintenant un processus long qui, finalement, n'est avantageux pour personne.

Pour terminer, comme vous le savez, le processus d'examen des demandes d'asile a coûté jusqu'ici au gouvernement plus de 500 millions de dollars. Nous n'avons pas vraiment réussi à régler cette situation. J'espère qu'au cours des prochaines semaines, le ministre examinera cette question d'un peu plus près et tentera de voir s'il ne peut pas, en toute justice, accorder l'amnistie à un grand nombre des personnes venant de pays déchirés par la guerre. Je pense qu'en faisant preuve d'humanité, il est possible de régler ce problème et ce dilemme.

Encore une fois, je répète que bon nombre de ces amendements ont été présentés au gouvernement en toute bonne foi, et j'espère qu'il les examinera et les réglera en toute bonne foi également.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je saisis cette occasion de participer au débat sur le projet de loi C-86.

La politique d'immigration est une préoccupation commune à de nombreux députés en raison de ce qui se passe dans nos circonscriptions. Je sais que le député de Winnipeg-Nord, qui a pris part à ce débat, est lui aussi très soucieux de l'avenir des immigrants à Winnipeg puisque nous partageons un territoire ou se retrouvent des personnes qui ont les mêmes préoccupations. Il fait